



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

TGV

Question écrite n° 72420

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la suppression éventuelle de la ligne TGV Arras-Paris. Cette annonce de suppression au motif d'une rentabilité insuffisante, qui suscite l'inquiétude de la population et des élus de la région, est d'autant plus surprenante que cette ligne a vu sa fréquentation augmenter ces dernières années. Ces dessertes mises en place au début des années 1990 ont contribué à l'attractivité du territoire de l'Arrageois et à l'installation de nombreuses entreprises. En reliant Arras et Paris en 50 minutes, elles ont surtout permis à de nombreux habitants du Pas-de-Calais de trouver un travail dans la capitale. Même si la volonté de supprimer les dessertes TGV Arras-Paris a été démentie, la réorganisation de certaines dessertes a bien été décidée par le conseil d'administration de l'entreprise et le doute persiste toujours pour les liaisons quotidiennes vers Paris, dont le nombre a déjà été réduit en 2003. La réorganisation de la ligne Arras-Paris aurait des conséquences importantes pour l'ensemble du département, tout le Pas-de-Calais étant irrigué vers la liaison arrageoise. Aussi, il lui demande de lui vouloir lui indiquer sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

Lors du débat qui s'est tenu le 24 février 2009 à l'Assemblée nationale sur l'avenir des transports ferroviaires publics, le Gouvernement a indiqué qu'il n'y aurait pas de suppression de dessertes TGV et a clairement signifié à la SNCF qu'il n'était pas question de renoncer à des liaisons TGV nécessaires à l'économie des territoires, au moment où il engage un effort sans précédent de développement du réseau des lignes à grande vitesse. Il n'est pas envisageable que l'offre soit, aujourd'hui, dégradée sur certaines lignes, de surcroît sans concertation avec l'État et les élus locaux. Les pouvoirs publics sont attachés à ce que le TGV demeure un vecteur essentiel de l'aménagement durable et équilibré du territoire. Les élus locaux ont d'ailleurs été reçus au secrétariat d'État aux transports afin de leur rappeler l'importance que le Gouvernement attache à la ligne Paris - Arras. En effet, elle permet la desserte de nombreuses agglomérations de la région Nord - Pas-de-Calais. La SNCF veille à y maintenir une offre accessible au plus grand nombre d'usagers et a démenti l'éventualité d'une refonte de son schéma de desserte.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72420

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 2010, page 1911

Réponse publiée le : 4 mai 2010, page 5110